

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 10 novembre 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de novembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 21

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER
M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés :
6

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER

M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOUBE

Mme Hélène LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ

M. Maxime PELLICER est élu secrétaire de séance.

N°DL16112022-15 : Etat des cessions et acquisitions 2021

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 alinéa 2 qui dispose que "Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune" ;

VU la loi n°95-127 du 8 février 1995, notamment son article 11 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la ville de Lacanau doit délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées au cours de l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines qui s'est réunie le 9 novembre 2022 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOpte le bilan des cessions et acquisitions de l'année 2021 présenté ci-après :

Vente/Acquisition	Date de l'acte	Référence cadastrale	Adresse	Vendeur/Acquéreur	Prix	Date délibération du C.M.
Acquisition	14/12/2021	BI 447-449 (lots)	6 Allée Pierre Ortal	EPFNA	184 807,25 €	18/11/2020
Acquisition	25/10/2021	BI 446	28 Allée Pierre Ortal	EPFNA	144 119,77 €	18/11/2020
Acquisition	19/10/2021	CT 269	17rue de Cantelaude	DESAGE-MORIN spse RENOU	30 000,00 €	Arrêté 30/03/2021
Acquisition	14/10/2021	DA 230	Garriga	TECHENEY-MALEYRAN	24 000,00 €	5/07/2021
Vente	24/11/2021	DH 4023	Avenue des Landes	SCI LP-LACANAU	41 400,00 €	18/01/2021
Vente	10/11/2021	BK 374	5 Ave Chateaubriand	BEAUCHAIN	3 360,00 €	11/05/2021
Vente	26/10/2021	BZ 131p BZ 136p	HUGA	SARL EVEO Développements	444 830,00 €	16/07/2020
Vente	31/08/2021	BV714	Rue La Fontaine	MATTHEWS Ursula	5 950,00 €	11/05/2021
Vente	30/07/2021	BH 347	9 C Rue Auguste Renoir	SCI LOUCHA 67	171 360,00 €	16/12/2020
Vente	26/07/2021	BH 345-346-350	9B et 9D Rue Auguste Renoir	SDI DAPA	243 820,00 €	17/12/2015 14/06/2016
Acquisition	30/04/2021	DI 200	Rue du Général de Gaulle	DEPARTEMENT	202 418,49 €	23/09/2020
Vente	07/07/2021	BK 1101 (BK373)	44 Rue Léon Dominique	LEPESCHEUX	1 890,00 €	16/12/2020
Vente	31/05/2021	BH 341-342	Rue Auguste Renoir	SCI OLIMAR	10 720,00 €	
Vente	23/03/2021	BV 739	Avenue Marie Curie	COTTIN	1 786,00 €	18/11/2020
Acquisition	09/03/2021	CW 83 DH 3954	VRD Lotissement Chemin des Ecoliers	ASL Chemin des Ecoliers	CESSION GRATUITE	29/01/2020
Acquisition	09/03/2021		VRD La Praise	ASL La Praise	CESSION GRATUITE	

Le montant des cessions s'élève à **925 116,00 €** et celui des acquisitions s'élève à **585 345,51 €**.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

22 NOV. 2022

N° 033 213 302 144 2022

M22-Du6112022-15-DE

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

22 NOV. 2022

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

22 NOV. 2022

